

fallu faire fabriquer exprès, et que nous ne les avons pas encore reçus. J'ai transmis au comité une copie de tout le rapport dactylographié, et c'est le mieux que je puisse faire en attendant. J'ai insisté pour obtenir le reste.

M. MONK : Le rapport est-il imprimé à Ottawa ?

L'hon. M. GRAHAM : Ce travail a été confié à l'Imprimerie nationale.

M. MORIN : Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour retirer de l'eau les débris du pont de Québec.

L'hon. M. GRAHAM : Pas que je sache.

REFORMES A OPERER AU YUKON.

M. R. L. BORDEN : Je demanderai au premier ministre si le révérend M. Shearer lui a, au mois de mai dernier, écrit certaines lettres concernant des réformes à opérer au Yukon. Je constate que les journaux font allusion à cette correspondance. Le premier ministre a-t-il des motifs pour ne pas la déposer sur le bureau de la Chambre ?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) : Au cours des mois de mai et juin, dernièrement, en tous cas, j'ai reçu de M. Shearer certaines lettres au nom de la société qu'il représente. J'ai répondu à ces lettres. Prévoyant que l'honorable député m'adresserait cette demande, j'ai fait copier la correspondance et j'espère que je pourrai la déposer dès demain.

PROJETS D'INITIATIVE GOUVERNEMENTALE.

M. R. L. BORDEN : Puis-je savoir du premier ministre si les projets de loi qu'il a énumérés hier, en réponse à une question de ma part, sont les autres projets que le ministère se propose de déposer à la présente session. J'ai posé cette question hier, mais le premier ministre a oublié de répondre à cette partie-là de ma demande.

Sir WILFRID LAURIER : Je ne sais si j'ai mentionné un projet de loi relatif au pont de Québec. A part cela, je ne crois pas qu'il y ait autre chose sur le tapis, si ce n'est peut être certaines modifications et dispositions d'un intérêt secondaire, mais rien d'importance.

M. R. L. BORDEN : Rien d'important à part ce qui a été mentionné hier, sauf le projet de loi concernant le pont de Québec ?

Sir WILFRID LAURIER : Autant que je me rappelle dans le moment.

M. R. L. BORDEN : Mon honorable ami a-t-il penser et nous dire ce qui en est ?

M. GRAHAM.

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre décide de délibérer en comité des subsides.

Chemins de fer et canaux (perception du revenu).—Canaux, personnel et réparations, \$963,222.

M. R. L. BORDEN : Le ministre n'a-t-il pas d'explication à donner relativement à l'augmentation de crédit ?

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) : Il y a une augmentation de \$21,000 provenant du renchérissement de la main d'œuvre et des matériaux et des réparations supplémentaires aux canaux de Lachine, de Soulanges, de Cornwall, de Williamsburg, de Welland, de la rivière Rideau, de Carillon et de Saint-Pierre, aux écluses de Saint-André et aux dragueurs. Par contre, il y a une diminution de \$23,475.

M. MONK : Je demanderai au ministre s'il déposera sur le bureau de la Chambre le rapport de M. Boyer concernant le canal de Soulanges. Plusieurs irrégularités ont été commises à cet endroit et le Gouvernement a jugé à propos de nommer un commissaire pour faire une enquête complète. Des plaintes ont été portées contre le surintendant du canal.

L'hon. M. GRAHAM : Contre le surveillant.

M. MONK : Lorsque nous votons les subsides, nous avons le droit, ce semble, de savoir quel a été le résultat de l'enquête, afin de proposer un moyen propre à mettre fin à ces irrégularités. L'enquête était d'intérêt public. Elle a été faite ouvertement sur les lieux, et lorsque le public a pu assister aux séances et que tout le voisinage, moins intéressé que nous, connaît le résultat de l'enquête, il n'y a pas de raison de nous le cacher lorsque nous sommes à voter les subsides.

En réponse à une semblable demande de ma part, le ministre a déclaré ces jours derniers que le Gouvernement n'a pas encore pris de décision au sujet des conclusions soumises par le commissaire. Cela ne devrait pas l'empêcher de nous les faire connaître dès maintenant. J'espère que le ministre ne refusera pas de déposer le rapport sur le bureau.

L'hon. M. GRAHAM : Je comprends que la demande de l'honorable député est légitime à son point de vue, mais il s'agit de savoir si le rapport de la commission doit être déposé avant que nous prenions une décision. L'affaire ne tire pas à conséquence, dans le présent cas. Les plaintes n'étaient pas dirigées contre le surintendant mais contre le surveillant qui est, pour ainsi dire, le contremaître des employés, sous la direction du surintendant. Une enquête a eu lieu et des conclusions ont été